

République Française
Département du Loiret



Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de Villemandeur séance du Mardi 18 Octobre 2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 18 Octobre 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	24	28

Vote
A l'unanimité
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 25/10/2022
Et
Publication du : 25/10/2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/10/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/10/2022.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. PRIGENT André, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. MAHÉ Bernard, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusés ayant donné procuration : Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, M. MICHELAT Jean-François à M. DUPORT Jean-François, Mme BALOCHE Nicole à M. PRIGENT André, Mme CHARLET Audrey à Mme SALIS Alexandra

Absents : Mme LECONTE Catherine

A été nommé(e) secrétaire : Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte

2022-079 – CONVENTIONNEMENT " LIRE ET FAIRE LIRE "

L'action Lire et faire Lire est menée par des bénévoles retraités, dans le cadre d'une coordination de la Ligue de l'enseignement, de l'Union Départementale des Associations Familiales du Loiret (UDAF 45) et de l'Association Office des Retraités et Personnes Agées du District de l'Agglomération Montargoise (ORPADAM) Clic. Ces derniers mènent une action tendant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle en direction des élèves de l'École du Buisson.

Ces bénévoles peuvent intervenir sur du temps scolaire ou périscolaire. En 2021/2022 et pour 2022/2023 ils interviennent sur le temps périscolaire méridien de 12h45 à 13h15 à l'École du Buisson, sur des petits groupes.

L'assurance de ces retraités bénévoles (responsabilité civile de base, dommages corporels consécutifs à un accident, défense recours) est prise en charge par l'association nationale " lire et faire lire ".

Après avis de la Commission des Affaires Scolaires du 13 Octobre 2022,

Le Conseil Municipal décide :

1. D'approuver le principe de cette intervention,
2. D'approuver la convention " Lire et faire Lire" établie avec la Fédération du Loiret de la Ligue de l'Enseignement, l'UDAF 45 et l'ORPADAM Clic,
3. D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention chaque année.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/10/2022
Le Maire,

Denise SERRANO